

Conseil Municipal du 14 Janvier 2025

*L'an deux mil vingt-cinq,
Le quatorze janvier à dix-sept heures :
Le Conseil municipal de la commune de MIREMONT 31190
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
À la Mairie de Miremont,
Sous la présidence de M. BAURENS Serge, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 08/01/2025*

*Secrétaire de séance : Sonia POBLE
Présents : BAURENS Serge, DIDIER Claude, MONIER Catherine, RAMOS Jean-Louis, POBLE Sonia, BOURGOUIN Jeannine, BILLA Thi-Mai, MEYER Gérald, FLORIVAL Guy, COQUILLAT Laurence, DIDIER Éric.
Absents excusés : CORET Alexandra, FRITZ Sandrine, CALMEL Thomas, MINATEL Thierry, FEDOU Emmanuelle, BOUTCHAKKOUCHT Hafid.
Absents non excusés :
Absents ayant donné pouvoir : Xavier LAJUX donne pouvoir à Claude DIDIER, Yasmina LAHCINI donne pouvoir à Jeannine BOURGOUIN.*

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Sonia POBLE, à l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

ORDRE DU JOUR - Session ordinaire

A Délibérations :

- 1- Demande de subvention – Rénovation énergétique du presbytère – DETR. Etat.

B Questions diverses :

La Séance est ouverte à 17h05.

DELIBERATIONS :

Délibérations :

1. Demande de subvention – Rénovation énergétique du presbytère – DETR. Etat. (01/25)

(01/1401/2025 – Comptabilité - Subventions)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le presbytère est un bâtiment ancien qui a été aménagé pour en faire deux locations à caractère social. Or, il est mal isolé, énergivore et de ce fait augmente l'empreinte carbone, d'une part, et représente un surcoût pour les locataires en place.

Il est donc nécessaire de procéder à une rénovation énergétique de ce bâtiment.

Vu les articles L2334-32 à 39 et R 2334-19 à 35 du le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

Monsieur le Maire propose de demander l'attribution d'une subvention dans le cadre de la programmation des subventions d'investissement de l'Etat DETR - action en faveur de la transition énergétique.

Il présente la nature et le montant des devis correspondant aux besoins de la commune :

SOCIETE	OBJET	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Corracin & Fils	Chauffage	2 564.00	512.80	3 076.80
VITREAL	Menuiseries PVC	17 047.29	937.60	17 984.89
Alliance Isolation	Isolation	3 885.89	777.18	4 663.07
EURL EGPL	Platrerie	16 000.00	3 200.00	19 200.00
Weldom	Electricité	230.14	46.02	276.16
TOTAL		39 727.32	5 473.60	45 200.92

Il présente également le plan de financement prévisionnel des travaux, dont la teneur suit :

DEPENSES		
DEPENSES HT	39 727.32 €	
TVA	5 473.60 €	
DEPENSES TTC	45 200.92 €	
RECETTES		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	40%	15 890.93 €
DETR	40%	15 890.93 €
PART COMMUNALE	20% + tva	13 419.06 €
TOTAL		45 200.92 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

Approuve le projet de rénovation énergétique du bâtiment de l'ancien presbytère pour un montant de 39 737.32 HT, soit 45 200.92 € TTC.

Décide de présenter le dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2025

S'engage à financer l'opération de la manière exposée ci-dessus

Prévoit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025, en section d'investissement

Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions diverses à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller ne demandant la parole, la séance est levée à 17h20.

ONT SIGNE le présent procès-verbal : tous les membres présents.

Fait et clos à MIREMONT, les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.